

26 mars 2024 #rénovation #habitat #travaux #subvention

LOGEMENT - URBANISME

# PASS RÉNOV' HABITAT, LA MÉTROPOLE VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS TRAVAUX

Vous souhaitez rénover un habitat dégradé, améliorer ses performances énergétiques, effectuer des travaux d'adaptation pour le maintien à domicile... les équipes métropolitaines du Pass Rénov' Habitat vous accompagnent gratuitement pour l'obtention de subventions pour vos travaux.

## JE SUIS

- Propriétaire occupant (sous conditions de ressources)
- Propriétaire bailleur

## JE RÉSIDE

- Cornillon-Confoux
- Fos-sur-mer
- Grans
- Istres
- Miramas
- Port-Saint-Louis-du-Rhône

## JE BÉNÉFICIE

D'un accompagnement gratuit et personnalisé par l'opérateur Citémétrie, mandaté par la Métropole, pour :

- Vous informer et vous conseiller
- Réaliser une évaluation thermique
- Établir un plan de financement
- Monter le dossier de demande de subvention prévisionnelle
- Établir le paiement des demandes de subventions

## JE SOUHAITE

Effectuer des travaux de rénovation dans mon logement dégradé

- Mon logement est vétuste et ne correspond plus aux normes
- Mon logement nécessite des adaptations

## Effectuer des travaux d'amélioration des performances énergétiques

- Mon logement est froid et humide
- Mes factures sont de plus en plus élevées

## Adapter mon logement à la suite d'une perte de mobilité

- Je suis en situation de handicap ou en perte d'autonomie liée au vieillissement
- Mon logement actuel n'est pas adapté

## MES DÉMARCHES PAR ÉTAPES

- 1 Je fais une demande sur le site <https://monprojet.anah.gouv.fr/>  
Cette demande est automatiquement transférée à l'opérateur.
- 2 Un rendez-vous téléphonique ou en présentiel est fixé pour échanger sur le projet et sur les démarches administratives.
- 3 Une visite du logement est organisée pour établir le programme des travaux à réaliser.
- 4 Le demandeur établit des devis, l'opérateur apporte des conseils et accompagne sur le montage du dossier de subventions.
- 5 Le dossier est étudié et doit recevoir l'accord des différents financeurs.
- 6 Les travaux peuvent être réalisés. Vous pourrez, sous certaines conditions, bénéficier d'avances, d'acomptes de vos subventions.
- 7 Une visite de fin de travaux par l'opérateur est effectuée et permet de débloquer les subventions.

## En savoir plus

### Métropole Aix-Marseille-Provence

Téléphone : 04 42 11 28 67

Courriel : [pass-renovhabitat@ampmetropole.fr](mailto:pass-renovhabitat@ampmetropole.fr)

→ [Des aides pour les propriétaires](#)